

SPI France  
SARL au capital de 2000 €  
Siège social : 20 Bis, Rue Louis Philippe 92200 Neuilly-Sur-Seine Paris, France  
Tél. : +337 78 40 00 50  
<https://spi-ci.fr/>  
E-mail : [info@spi-ci.fr](mailto:info@spi-ci.fr)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES

### SPI FRANCE

#### **ARTICLE 1 : Objet et champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque client pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **SPI FRANCE** et de son client dans le cadre de la vente de prestations de services suivantes :

#### **ASSISTANCE IMMOBILIÈRE**

- Procédure d'obtention de l'ACD
- Gestion des litiges
- La gestion et administration de biens immobiliers
- Rénovation et construction

#### **COMMUNICATION**

- Création des supports de communication
- Création de site web et application web
- Gestion de la communication digitale
- Stratégie Marketing
- Animation réseaux sociaux
- Campagne Facebook Ads

#### **CONCIERGERIE PRIVÉE**

- Intermédiation
- Les démarches administratives (visa, réception privée, hébergement.)
- Mise à disposition de personnel d'accueil (événements, salons, conférences, séminaires, manifestations commerciales..)
- Tourisme (circuits touristiques, organisation de séjour, assurance voyage, location de véhicules ...)

#### **COORDINATION GÉNÉRALE ET LOGISTIQUE**

- Intermédiation

- Location d'espace pour vos événements professionnels
- Gestion de A à Z de l'événement
- La production technique
- La gestion des prestataires
- Le suivi et évaluation du projet
- Locations (véhicules, matériels et supports)

#### **CONSEIL ET ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS**

- Conseil stratégique dans divers domaines d'activité
- L'accompagnement
- L'organisation sur mesure
- L'organisation de la conception à la concrétisation

#### **FORMATION**

- Formation en événementiel
- Développement des compétences

#### **INTERMEDIATION**

- Conseil en stratégie
- Prospection Commerciale
- Due Diligence
- Intermédiation Commerciale

#### **TOURISME**

- Organisation de circuits touristiques
- Gestion des voyages
- Service conseil
- Guide Touristique

#### **SERVICES FUNERAIRES**

- Démarches administratives
- Organisation des obsèques religieuses ou civiles
- Protocole et logistique
- Création de faire-part
- Décorations et ornements
- Transport

Cette liste n'est cependant pas exhaustive et peut évoluer à tout moment selon la politique commerciale.

Toute acceptation du devis/bon de commande **y compris la clause** « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur ou du client aux présentes conditions générales de vente.

#### **ARTICLE 2 - COMMANDES**

2-1 Le Client effectue ses choix en ligne parmi les prestations proposées sur le Site Internet. Sur la base de ces choix et à l'issue d'un échange téléphonique est établi un devis.

Ce devis écrit, gratuit et détaillé, avant toute commande sera adressé par email. Il peut également le télécharger dans l'espace client.

**Ce devis est valable un (1) mois. Après acceptation du devis par le client, l'Entreprise remet au client un bon de commande.**

2-2 Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, 3 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture de Services commandés, après signature par le Client d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

### **ARTICLE 3 : PRIX**

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés des frais d'expédition ou accessoires applicables au jour de la commande.

La société **SPI FRANCE** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

### **ARTICLE 4 : RABAIS ET RISTOURNES**

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société **SPI FRANCE** serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le client de certaines prestations.

### **ARTICLE 5 : ESCOMPTE**

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### **ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT**

Le règlement des commandes s'effectue :

- Soit par chèque ;
- Soit par carte bancaire ;
- Soit par virement bancaire.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Paiement d'un acompte dont le montant sera déterminé en fonction du service, et
- Paiement du solde 72 heures avant la fin de la prestation.

### **ARTICLE 7 : RETARD DE PAIEMENT**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations exécutées à l'échéance, le client doit verser à la société **SPI FRANCE** une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de l'exécution des prestations.

Le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

[Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.](#)

## **ARTICLE 8 : CLAUSE RESOLUTOIRE**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", le client ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente de prestation de services sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société **SPI FRANCE**.

## **ARTICLE 9 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

La société **SPI FRANCE** conserve la propriété des prestations fournies jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société **SPI FRANCE** se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les prestations exécutées et restées impayées.

## **ARTICLE 10 : LIVRAISON**

Les prestations sont livrées directement au client ou à son représentant légal.

Le client est tenu de vérifier la qualité du service fourni et communiquer le cas échéant à la société **SPI FRANCE** ses réserves pour une mise en conformité ou une régularisation.

Le délai d'exécution de la prestation indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans l'exécution de la prestation ne pourra pas donner lieu au profit du client à :

- L'allocation de dommages et intérêts ;
- L'annulation de la commande.

Le risque d'expédition et les frais accessoires sont supportés en totalité par le client.

## **ARTICLE 10 : RETRACTATION**

En cas d'une commande à distance, le client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la signature du présent contrat pour se rétracter, au moyen d'une déclaration écrite dénuée d'ambiguïté.

En cas de rétractation dans le délai susvisé, la société **SPI FRANCE** procèdera au remboursement de la totalité des sommes perçues au titre de la prestation, au plus tard dans les 14 jours suivant la décision de rétractation, en utilisant le même moyen de paiement utilisé par le client, sauf s'il indique expressément un moyen différent.

Le remboursement pourrait être différé à l'expédition des équipements fournis pour la prestation.

## **ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITE**

La société SPI France et le Client s'interdisent formellement et strictement, chacune pour ce qui la concerne de le divulguer ou de le porter à la connaissance des tiers ou même simplement d'en faire état auprès de tiers à l'exception des services comptables, des conventions qui les lient, sauf dans la stricte mesure où cela serait nécessaire pour la défense de leurs intérêts respectifs devant une juridiction compétente.

## **ARTICLE 13 : GARANTIE**

La société **SPI FRANCE** est tenue de la garantie légale de conformité mentionnée aux [articles L.217-4 à L.217-17](#) du Code de la Consommation et celles relatives aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux [articles 11641](#) et suivants du Code Civil.

## **ARTICLE 14 : FORCE MAJEURE**

La responsabilité de la société **SPI FRANCE** ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente de prestation de services découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de [l'article 1148 du Code civil](#).

## **ARTICLE 15 : TRIBUNAL COMPETENT**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de NANTERRE lieu du siège social de la société **SPI FRANCE**.